

BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Fais de ta passion, ton métier !



BPJEPS APT

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS



HAUT-JURA SPORT FORMATION

85 Avenue de Saint-Claude
39260 Moirans-en-Montagne

Sylvain SACCO - 06 49 61 04 78
sylvainsacco@hjs-formation.fr
www.hjs-formation.fr

CFA DU SPORT DE L'ANIMATION ET DU TOURISME BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

19 Avenue Albert Camus
21000 DIJON

03.80.74.08.88
www.formapi.fr



BPJEPS APT

Activités Physiques pour Tous



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif mention Activités Physiques pour Tous. Diplôme de **niveau 4**.
Formation en 6 mois.



EMPLOIS ET COMPÉTENCES

L'éducateur sportif titulaire du BPJEPS APT est avant tout **animateur**. Il conduit des actions de **découverte** et d'**initiation** à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les 3 domaines suivants : les activités physiques d'**entretien corporel**, les activités physiques à caractère **ludique** et les activités physiques de **pleine nature**.

La validation du diplôme permet :

- l'animation à destination de **différents publics** d'activités physiques diversifiées ;
- l'entretien des capacités physiques générales dans un objectif de santé ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- sensibiliser à l'environnement et au développement durable ;
- la participation au fonctionnement de la structure ;
- assurer l'entretien et le suivi du matériel

Diplômé, l'animateur peut exercer ses fonctions au sein de collectivités locales, associations sportives, structures de vacances, comités d'entreprises, bases de loisir, secteur scolaire etc.

VOLUME HORAIRE ET LIEU DE FORMATION



Haut-Jura Sport Formation



600 heures (180h FOAD)

MODALITÉS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

UC1 - être capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 - être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 - être capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention des « activités physiques pour tous ».

UC4 - être capable de mobiliser les techniques de la mention Activités Physiques pour Tous pour mettre en œuvre une séance ou cycle d'apprentissage.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Avoir 18 ans
- Répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), PSC1 ou titre équivalent.
 - réussir les tests liés à ces exigences.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.